



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 octobre 2020

L'an deux mil vingt le 15 octobre 2020 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de QUINCY, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 28 juin 2020, se sont exceptionnellement réunis au Foyer Rural, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19. La convocation leur a été adressée par le Maire Pascal RAPIN, conformément à l'article L .2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 9 octobre 2020

Présents : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIK (arrivée à 20h, pouvoir), Jean Michel RADOUX, Custodia CARVALHO, Patrick HERVET, Luc DELANNOY, Jacques PERARD, Mary STIANTI, Patrick BELLOT, Christian MYSZKIEWICZ, Sophie Bertrand

Pouvoirs : Luc TABORDET donne pouvoir à Christian MYSZKIEWICZ

Absents-excusés : Luc TABORDET

Madame Custodia CARVALHO a été désignée secrétaire de séance.

1- Avis sur le projet d'exploitation d'un parc éolien par la société Eoliennes de Grange Neuve sur le territoire des communes de Lazenay et Cerbois :

Par courrier en date du 12 août 2020, Monsieur le Préfet du Cher informe Monsieur Le Maire de l'organisation d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien par la société EOLIENNES DE GRANGE NEUVE sur le territoire des communes de Lazenay et Cerbois.

L'enquête est organisée du 7 septembre au 8 octobre 2020.

Dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête, le Conseil Municipal de Quincy est invité à se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à 11 pour, 3 contre et une abstention et donne un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien par la société EOLIENNES DE GRANGE NEUVE sur le territoire des communes de Lazenay et Cerbois.

2- Montant attribué par la commune à la prévention Autonomie et Vie Sociale du Département du Cher :

Suite à la convention pluriannuelle signée le 11 octobre 2020 et à son avenant du 31 décembre 2019, Monsieur Le Maire expose les sommes allouées à ce dispositif en 2019 et demande au Conseil Municipal de statuer sur la participation financière 2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'apporter une participation financière d'un montant de 611.20 euros pour l'année 2020, au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement.

3- Proposition d'achat des anciens ateliers municipaux :

Mr Axel PONROY propose le rachat des anciens ateliers municipaux Section C.2848 à travers une société civile immobilière pour une somme de 30 000 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à 14 voix pour et 1 abstention de la vente des locaux en faveur de Monsieur Axel PONROY.

4- Entretien privé, Route de Reully :

Le terrain est actuellement entretenu par les agents municipaux alors qu'il s'agit d'un terrain privé.

La responsabilité d'entretien par le propriétaire est à nouveau évoquée.

Le Conseil Municipal décide de reporter le vote afin d'informer le propriétaire de ses obligations lors d'un rdv en mairie avec Monsieur le Maire.

5- Désignation du coordinateur communal du recensement de la population et des agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement :

Sur arrêté de Monsieur Le Maire, les désignations des agents sont comme suit :

- Mme Aurélie BOISSAT, coordinatrice
- Mme Sophie COVELLO, coordinatrice suppléante
- Mme Catherine MYSZKIEWICZ, agent recenseur
- Mme Maryline NOEL, agent recenseur

Questions diverses :

- Mr BELLOT fait part de sa volonté de planter des arbres au parc botanique « Camping Mûriers Platane ». Des renseignements sur la location de matériel pour la plantation des arbres sont à prendre ainsi que l'obtention d'une DETR pour le financement.
- Monsieur le Maire indique qu'il y a eu une visite de l'épicerie par une personne proposant une reprise. Le projet est à l'étude. Le Conseil évoque également la possibilité d'une épicerie sociale.

La séance est levée à 20h25.